



**COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 22 JUIN 2016**

**DÉLIBÉRATION N° 2016-54**

**ASSAINISSEMENT**

**9 - Réhabilitation par l'intérieur des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées Rue Louis Broglie et rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération 612 MOM 98) -  
Signature de l'avenant n° 1 à la convention**

Date de la convocation : le 14 juin 2016,

**Nombre de délégués en exercice : 70**

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Geneviève RAISIN

**Présents : 42**

Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville), M. Claude ROUYER et Michel RUDANT (Commune d'Attainville), Gilles MENAT et Richard GRIGNASCHI (commune de Baillet-en-France), Gilles BELLOIN (commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de Domont), Jean-Noël BELLIER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiiais-lès-Louvres), Jean-Robert POLLET et Louis LE PIERRE (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Gérard GRÉGOIRE (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de Louvres), Cédric MORVAN et Stéphane BECQUET (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de Moisselles), Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puiseux-en-France), Bernard VERMEULEN (Commune de Roissy-en-France), Roger GAGNE et Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Dominique KUDLA et Christine PASSENAUD (Commune de Villeron), Maurice MACQUIN (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents et représentés : 3**

Mathieu DOMAN (Commune d'Arnouville), à Bruno VALENTE (Commune d'Arnouville),  
Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), à Maurice MAQUIN (Commune de Villiers-le-Bel),  
Jean-Pierre LARIDAN (Commune de Montsoul), à Geneviève RAISIN (Commune de Montsoul).

**Présents sans droit de vote : 1**

Marie-Hélène DAUPTAIN (Commune de Saint-Witz).

## ASSAINISSEMENT

### **9 - Réhabilitation par l'intérieur des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées Rue Louis Broglie et rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération 612 MOM 98) - Signature de l'avenant n° 1 à la convention**

#### ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Une convention de maîtrise d'ouvrage mandatée pour la réalisation de l'étude et des travaux a été signée entre le SIAH et la commune le 30 mars 2016 concernant l'opération 612-MOM-98 « Réhabilitation par l'intérieur des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY ».

Cette convention a pour objet la réhabilitation par chemisage des canalisations d'eaux usées en grès de diamètre 200 millimètres sur 810 mètres linéaires et la réhabilitation par chemisage des canalisations d'eaux pluviales en béton armé, de diamètre 400 millimètres, 600 millimètres sur un linéaire de 438 mètres linéaires.

Le syndicat souhaite réaliser une étude géotechnique, outil indispensable à la conception d'un ouvrage et à sa réalisation, afin de déterminer l'état du sol et pour obtenir également les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) dans le cadre de la charte qualité de l'AESN.

La présente augmentation s'élève donc à 5 511,00 € HT soit 2,12 %, du montant initial.

Le montant total des études est à nouveau estimé à 265 511,00 € HT y compris dépenses connexes

Le conseil municipal s'est réuni le 31 mai 2016 concernant la passation de cet avenant.

Il est à noter que la mission du SIAH, en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération.

Les crédits sont inscrits au budget assainissement, chapitre 458, article 458153 en dépenses, chapitre 458 article 458253 en recettes et au budget GÉMAPI, chapitre 458, article 458136 en dépenses, chapitre 458, article 458236 en recettes.

#### ***CECI EXPOSÉ***

**Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Didier GUÉVEL,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Marchés Publics,

**Vu** le projet de réhabilitation par l'intérieur des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Louis Broglie et Rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer, sur le territoire de la commune de LE THILLAY, estimé à 260 000 € HT y compris dépenses connexes,

**Vu** la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée d'étude et de travaux entre la commune de LE THILLAY et le SIAH, Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne,

**Vu** le projet d'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée d'étude et de travaux,

**Vu** la délibération du 31 mai 2016 autorisant le maire de la commune de LE THILLAY à signer l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage mandaté étude - travaux n° 667 relative réhabilitation par l'intérieur des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Louis Broglie et Rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer,

**Considérant** la nécessité de réaliser une étude géotechnique, outil indispensable à la conception d'un ouvrage et à sa réalisation, afin de déterminer l'état du sol, estimé 5 511,00 € HT, soit une augmentation de 2,12 % du montant initial de la convention,

**Considérant** l'obligation de réaliser une étude géotechnique dans le cadre de la charte qualité de l'AESN pour obtenir des aides publiques,

## ASSAINISSEMENT

### 9 - Réhabilitation par l'intérieur des réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées Rue Louis Broglie et rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération 612 MOM 98) - Signature de l'avenant n° 1 à la convention

#### LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

**1 - Approuve** l'avenant n° 1 relatif à la convention de maîtrise d'ouvrage mandatée étude-travaux n° 667 relatif à la réhabilitation par l'intérieur des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Louis Broglie et Rue Jacques Robert à la ZAE de Villemer à LE THILLAY (Opération 612-MOM-98), pour un montant de 5 511,00 € HT, soit une augmentation de 2,12 % du montant initial de la convention,

**2 - Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget assainissement, chapitre 458, article 458153 en dépenses, chapitre 458 article 458253 en recettes et au budget GÉMAPI, chapitre 458, article 458136 en dépenses, chapitre 458, article 458236 en recettes,

**3 - Prend acte** que la mission du SIAH, en tant que maître d'œuvre, ne donnera pas lieu à rémunération,

**4 - Et autorise** le Président à signer l'avenant n°1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant n° 1.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 27 juin 2016

Guy MESSAGER,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 27 juin 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.